



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/31

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(C.A.O.).**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°94/2022 du 15 Septembre 2022 portant retrait de délégation à un adjoint ;

Vu la délibération n°2022/29 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

Considérant qu'il convient - sur le bien-fondé - de fixer les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant par conséquent la modification nécessaire de la délibération N°12/2020 du 19 Juin 2020 ;

Considérant qu'outre Monsieur Le Maire - son président - cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la commune de Montsoult ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au scrutin public à main levée ;
- **DESIGNE** les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **FIXE** en conséquence, les membres titulaires et les membres suppléants comme suit :
Titulaires : L. CARTIER BOISTARD, J-P. ARNAU, F. DUFOUR
Suppléants : G. WECKMANN, M. ALLAMELLOU, E. JASHARI
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 14/10/2022
Publié le : 11/10/2022
Exécutoire le : 11/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD
Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO